

Leudelange, le 14 septembre 2021

Patrick Calmus
34, Domaine Schmiseleck
L-3373 Leudelange

Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de Leudelange
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange

Concerne : motion déposée pour la séance du conseil communal du 28 septembre 2021

Madame la Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

En se référant à l'article 13, alinéa 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, je demande au collège des bourgmestre et échevins de bien vouloir porter la motion suivante concernant la mise en place d'une fontaine d'eau sur l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 28 septembre 2021.

Motion

Le conseil communal,

considérant que la qualité de l'eau potable de la Commune de Leudelange est excellente du faite qu'elle a plusieurs fois obtenu le certificat « Drëpsi » ;

considérant qu'il est beaucoup plus écologique de boire de l'eau du robinet que de l'acheter en bouteille ;

considérant que les températures estivales au Luxembourg n'ont cessées d'augmenter ces dernières années ;

considérant qu'une fontaine à eau mènerait à une réduction de déchets (bouteilles plastiques) sur l'aire de jeu « Schwengsweed » ;

invite le collège des bourgmestre et échevins

à installer une fontaine d'eau publique sur la Place des Martyrs et sur l'aire de jeu « Schwengsweed » ;

à analyser s'il existe d'autres endroits dans la commune où l'installation d'une telle fontaine d'eau serait utile.

Veillez croire, Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins, en l'expression de ma très haute considération.

Patrick Calmus
Conseiller communal